



# Appel à candidatures au conseil d'administration

## Les statuts de notre Fondation indiquent...

*"La Fondation est administrée par un Conseil de douze membres, dont quatre membres sont des Lions issus du District multiple 103 France. Ils sont désignés par un vote à la majorité lors de l'Assemblée générale annuelle du District multiple, dans les conditions précisées dans son règlement intérieur." ■*

## Le règlement intérieur de notre Fondation est ainsi libellé...

*"Les membres du Conseil d'administration (à l'exception des membres de droit) sont renouvelés par moitié à l'expiration de chaque période triennale..."*

*"Les deux membres qui doivent être renouvelés par voie d'élection par l'Association fondatrice (District multiple 103) sont désignés par un vote à la majorité simple, lors de l'Assemblée générale annuelle, parmi les candidats retenus par le Bureau de la Fondation, après appel à candidatures publié dans la revue Lion." ■*

## Deux membres arrivent en fin de mandat le 31 décembre 2012

**Il y a donc lieu de procéder à l'élection de leurs remplaçants au cours de la Convention nationale de Lyon en mai 2012.**

Je demande donc aux amis qui souhaitent **présenter leur candidature** de l'envoyer en lettre recommandée avec accusé de réception **avant le 15 avril 2012** au :

**Bureau de la Fondation - Maison des Lions de France  
295, rue Saint-Jacques  
75005 Paris**

La lettre de candidature devra être accompagnée d'une lettre de motivation (car être administrateur est un engagement durable) et d'un CV avec photo.

Le Bureau de la Fondation ne prendra en compte qu'un seul candidat par district.

par Daniel Gontier,  
Président de la Fondation des Lions de France